

Cumul des Fonctions Encadrement Technique, Encadrement de Chantier Initial Formation Préalable Amiante Sous-Section 4

Interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante - R 4412 – 144 selon arrêté du 23 février et décret du 4 mai 2012

Objectifs

À l'issue de cette action de formation, le participant aura pris conscience de l'importance des risques liés à l'amiante et il sera capable :

- De connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits,
- De connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer,
- De définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,

Personnes Concernées

L'employeur et tout personnel d'encadrement, âgé de plus de 18 ans et titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Prérequis

Fournir la copie de l'aptitude médicale au poste de travail du futur stagiaire, délivrée par le médecin du travail de l'entreprise. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire de moins de deux ans.

Maîtriser le français (lecture, écriture)

Durée

5 jours (35 heures).

Validation de la Formation

À l'issue de la formation théorique et pratique, le participant passera l'examen permettant d'évaluer les connaissances :

Cet examen comporte :

- Évaluation théorique à partir d'un questionnaire à choix multiples.
- Évaluation pratique à partir d'une mise en situation sur chantier fictif

Si les tests sont concluants, délivrance d'une ATTESTATION DE COMPÉTENCE

Si les résultats sont négatifs, délivrance d'une attestation de participation

Contenu Formation

Connaître le Risque Amiante

Identifier le danger amiante :

Connaître les exigences de la réglementation « Travail »

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur un chantier fictif :

Recyclage

Un recyclage périodique d'une journée sera effectué au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors de la formation préalable.

Équipement de Sécurité

Tout stagiaire doit être muni obligatoirement de ses vêtements de travail, d'un casque, de gants anti-coupures type 5 et de ses chaussures de sécurité, En l'absence de ces équipements de protection individuels, le stagiaire ne sera pas admis au stage